

# Note de synthèse sur le glyphosate

## Table des matières

Note de synthèse sur le glyphosate .....	1
1. Position générale de l'USP concernant la classification du glyphosate comme substance probablement cancérigène par l'OMS .....	1
2. Évaluation du glyphosate par le CIRC.....	1
2.1. Quelles mesures sont-elles prises en Suisse après la décision du CIRC de classer le glyphosate comme substance cancérigène ? .....	2
3. Utilisation du glyphosate en Suisse.....	3
4. Arguments justifiant l'utilisation du glyphosate dans l'agriculture .....	3
5. Glyphosate dans l'urine .....	4
6. Position de l'USP concernant l'utilisation du glyphosate dans les jardins privés .....	4
7. Aperçu des études sur le glyphosate .....	4
8. Interventions politiques actuelles au sujet des produits phytosanitaires .....	6
9. Informations complémentaires.....	6

## 1. Position générale de l'USP concernant la classification du glyphosate comme substance probablement cancérigène par l'OMS

L'USP n'est pas un comité d'experts de la santé ou de l'environnement et ne peut donc évaluer scientifiquement la dangerosité du glyphosate (Roundup). Nous devons nous en remettre aux spécialistes. Jusqu'à présent, le glyphosate a toujours été jugé très bon sur le plan de la toxicité (la substance étant donc considérée comme très peu dangereuse). L'année passée, l'UE a procédé à une réévaluation et a de nouveau donné son feu vert. Si des études fiables montrent que le glyphosate est effectivement cancérigène, l'agriculture devra reconsidérer l'usage de cet herbicide ou rechercher des alternatives. Mais une interdiction précipitée, sans fondement scientifique, n'est assurément pas judicieuse.

On peut ajouter que l'agriculture suisse utilise, en comparaison mondiale, relativement peu de glyphosate : premièrement parce que nous ne cultivons pas de variétés de maïs, de blé, de colza, de betterave sucrière, de luzerne, de coton ou de soja génétiquement modifiées et donc résistantes au glyphosate ; deuxièmement parce que nous ne pratiquons pas la dessiccation (Dry down), c'est-à-dire le traitement des cultures au glyphosate peu avant la récolte, afin qu'elles mûrissent de manière homogène.

## 2. Évaluation du glyphosate par le CIRC

En mars 2015, 17 experts du CIRC issus de 11 pays se sont réunis pour évaluer le potentiel cancérigène de quatre organophosphorés et du glyphosate. Ils sont arrivés à la conclusion que ces cinq substances devaient être classées comme « peut-être » ou « probablement » cancérigènes. Cette décision a été publiée le 20 mars 2015 dans *The Lancet*. La monographie détaillée concernant cette décision n'est pas encore disponible.

Cette estimation du CIRC va à l'encontre des évaluations effectuées depuis de nombreuses années par toutes les institutions européennes et nord-américaines compétentes. Aucune d'elles ne classe le glyphosate comme cancérigène ou mutagène. La décision du CIRC de mars 2015 ne se base sur aucune nouvelle donnée ni **aucun nouveau résultat de la recherche**. Toutes les études auxquelles le CIRC s'est référé avaient auparavant déjà été examinées par des autorités nationales d'homologation. Le glyphosate a été évalué durant plusieurs années par les autorités d'homologation européennes et nord-américaines, lesquelles fixent les exigences les plus élevées pour l'enregistrement des produits phytosanitaires. À aucun moment il n'a été classé comme cancérigène. Enfin, en 2014, dans le cadre de la réévaluation du glyphosate en vue du renouvellement de son autorisation au niveau de l'UE, le Bundesinstitut für Risikobewertung (BfR / Institut fédéral allemand d'évaluation des risques) a jugé cette substance non cancérigène.

La reclassification du CIRC a fait l'objet de critiques de la part des [experts](#), car elle pourrait inutilement susciter l'inquiétude de la population. Le choix très unilatéral des études a également été déploré. De nombreuses études pratiques n'ont pas été prises en compte, comme une étude sur la sécurité du travail aux USA, dans laquelle aucun signe de cancérogénicité n'a pu être mis en évidence chez plus de 50 000 utilisateurs de glyphosate dans l'agriculture. Il n'est pas encore possible de procéder à une évaluation détaillée de la reclassification du CIRC, car les documents sur lesquels elle est basée n'ont pas encore été publiés.

**Informations complémentaires sur le CIRC :** Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) est une agence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Son siège se trouve à Lyon, en France. Sa principale tâche est de diriger et de coordonner les recherches portant sur les causes du cancer. Le CIRC procède notamment au classement des produits chimiques et de leurs mélanges en cinq catégories, de *cancérigène pour l'homme* à *probablement pas cancérigène*. Par le passé, le CIRC a déjà fait plusieurs fois l'objet de critiques pour sa méthodologie et sa tendance à déformer les faits. En effet, certaines classifications du CIRC ne se justifient pas d'un point de vue scientifique. Par exemple, un grand nombre de produits d'usage courant, comme le café, les téléphones portables, l'extrait d'aloë vera ou les légumes au vinaigre ont également été classés dans la catégorie 2 (« peut-être » ou « probablement » cancérigènes).

## **2.1. Quelles mesures sont-elles prises en Suisse après la décision du CIRC de classer le glyphosate comme substance cancérigène ?**

Sur la base des informations disponibles à ce jour et des nombreuses évaluations effectuées par des comités d'experts nationaux et internationaux, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) considèrent que les résidus de glyphosate provenant de son utilisation comme produit phytosanitaire sont inoffensifs pour la population. Conjointement avec l'OSAV, l'OFAG suit attentivement les nouveaux développements et les discussions qui ont lieu au sein des autorités internationales. Dès que la monographie complète sur laquelle repose la décision du CIRC sera publiée, les motifs de la reclassification du CIRC seront examinés. Au besoin, des mesures complémentaires seront ordonnées. L'OFAG a publié une prise de position sur son site Internet (lien dans le chapitre 7. Aperçu des études sur le glyphosate).

En mai 2015, les grands distributeurs Coop et Migros ont retiré les herbicides à base de glyphosate de leur assortiment.

### 3. Utilisation du glyphosate en Suisse

En Suisse, environ 120 produits à base de glyphosate sont homologués par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Comparé à d'autres herbicides, le glyphosate présente un profil écologique favorable ; il se dégrade rapidement et est peu toxique.

Le volume des ventes de glyphosate est resté stable ces dernières années, malgré l'encouragement des systèmes de culture sans labour.

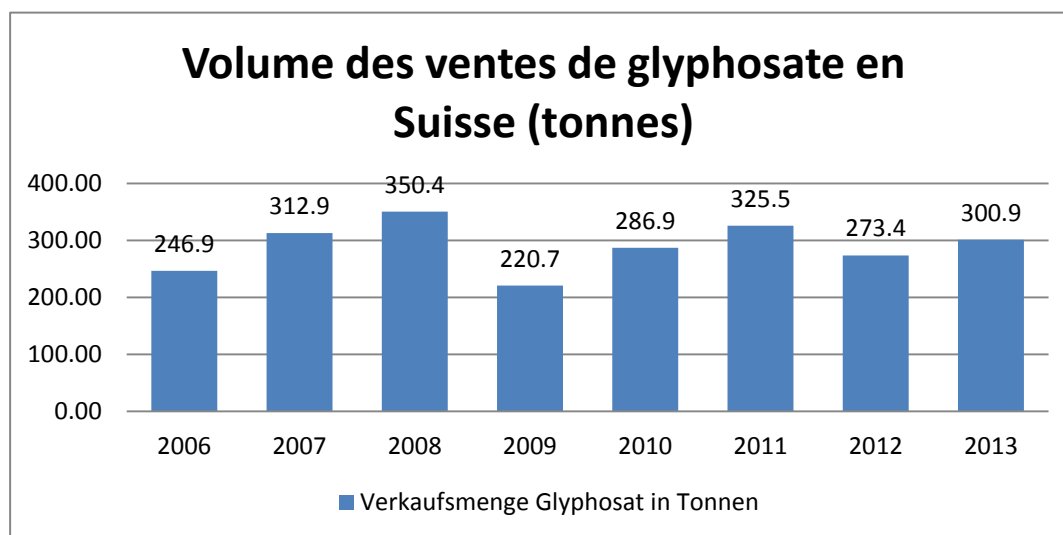


Figure 1 : Volume des ventes de glyphosate en Suisse en tonnes (source : OFAG)

### 4. Arguments justifiant l'utilisation du glyphosate dans l'agriculture

Le glyphosate est un herbicide non sélectif largement utilisé par l'agriculture dans le monde entier. Il bloque une voie métabolique dans les plantes qui n'existe pas chez les animaux. C'est pourquoi cette substance est efficace contre de nombreuses plantes adventives, mais ne présente qu'une faible toxicité pour les animaux et l'être humain.

Actuellement, il n'existe guère d'autres substances actives herbicides ayant une telle efficacité et un impact aussi faible sur l'environnement. Avec les techniques culturales sans labour ménageant le sol, il est presque impossible de se passer de glyphosate. Sans ce produit, les agriculteurs subiraient régulièrement des pertes de rendement pouvant atteindre 10 %, suivant les régions. De plus, les scientifiques estiment que le coût du travail augmenterait d'environ un dixième en raison du travail mécanique du sol nécessaire et de la charge de travail plus élevée. En outre, les techniques culturales ménageant le sol présentent des avantages écologiques : les résidus végétaux et la structure solide du sol apportent une protection supplémentaire contre l'érosion. Ils améliorent la capacité de rétention en eau du sol et fournissent de plus un milieu de vie favorable à la faune du sol et aux microorganismes. En Suisse, le glyphosate est principalement utilisé en lien avec les techniques culturales sans labour. Le recours au glyphosate peu avant la récolte, comme cela se fait à l'étranger, par exemple pour accélérer la maturation des céréales, n'est pas autorisé en Suisse. Par ailleurs, aucune espèce végétale génétiquement modifiée et résistante au glyphosate n'est cultivée en Suisse. C'est pourquoi seules de très faibles quantités de résidus sont susceptibles de se retrouver dans les denrées alimentaires indigènes. Le glyphosate a une influence cruciale sur la compétitivité de notre agriculture. Une nouvelle évaluation de cette substance active doit absolument se fonder sur des bases scientifiques reconnues.

Source : brochure d'information *Pflanzenschutz mit dem Wirkstoff Glyphosat*  
<http://www.glyphosat.de/startseite> (en allemand, une brochure comparable en français est aussi disponible sur le site)

## 5. Glyphosate dans l'urine

Une étude de 2013 du réseau international Friends of the Earth, mandatée par [Pro Natura](#), a été de nouveau citée en relation avec l'intervention des associations de protection des consommateurs. « Le laboratoire a retrouvé des traces de l'herbicide le plus répandu dans le monde dans plus de 40 % des échantillons d'urine testés, qui provenaient de 18 pays européens ».

L'OFAG juge ce résultat de la manière suivante : Grâce à des méthodes d'analyse toujours plus sensibles, il est aujourd'hui possible de détecter d'infimes concentrations de substances dans les milieux les plus divers (aliments, sol, eau, urine, etc.). Il n'est donc pas surprenant que des traces de substances chimiques puissent être mises en évidence de plus en plus souvent, notamment dans l'organisme humain. Il est possible que les humains absorbent des résidus de glyphosate par la nourriture. Cependant, en raison de ses propriétés physico-chimiques, le glyphosate ne s'accumule pas dans l'organisme. Il est éliminé très rapidement et très efficacement, principalement par l'urine. C'est pourquoi il n'est pas étonnant de trouver des résidus de glyphosate dans l'urine. Les concentrations retrouvées dans l'urine par Konsumenteninfo AG, avec des valeurs maximales de 0,9 microgrammes par litre, sont très faibles et sans danger pour la santé.

## 6. Position de l'USP concernant l'utilisation du glyphosate dans les jardins privés

- Actuellement, il est possible d'acheter dans les rayons jardinage des produits phytosanitaires qui ne sont pas adaptés à de petites surfaces en raison du type d'emballage, de la taille et des possibilités de dosage. Afin de diminuer les risques d'utilisation inadaptée et d'atteinte à l'environnement, il convient d'étudier, dans le cadre du plan d'action concernant les produits phytosanitaires, la possibilité de restreindre l'accès à ces produits pour les utilisateurs non professionnels.
- Les agriculteurs suisses disposent d'un permis pour l'emploi de produits phytosanitaires, ce qui n'est pas le cas des utilisateurs privés.
- L'application d'herbicides sur les toits n'est pas autorisée, de même que sur les routes, les chemins et les places, et à leurs abords. Le manque de connaissances concernant ces interdictions, particulièrement de la part des utilisateurs non professionnels, pose problème.

## 7. Aperçu des études sur le glyphosate

Date de la publication	Nom de l'étude	Lien
20.3.2015	OMS : La substance active « glyphosate » reclassée comme substance « probablement cancérigène »	<a href="#">..\Glyphosat\WHO_Glyphosat and Cancer.pdf</a> <a href="#">\\sbv.local\data\Abteilungen\Pflanzenbau\GB Pflanzenbau\Pflanzenschutz\Glyphosat\Glyphost und</a>

		<p><a href="#">Krebs\WHO_Glyphosat and Cancer.pdf</a></p> <p><a href="http://www.nature.com/news/widely-used-herbicide-linked-to-cancer-1.17181">http://www.nature.com/news/widely-used-herbicide-linked-to-cancer-1.17181</a></p> <p><a href="..\Glyphosat\Glyphost und Krebs\MonographVolume112.pdf">..\Glyphosat\Glyphost und Krebs\MonographVolume112.pdf</a></p>
23.3.2015	<p><b>Le glyphosate est-il cancérigène ?</b> Communication 007/2015 du BfR du 23 mars 2015</p> <p>Après évaluation de <b>toutes les études disponibles</b>, l'herbicide glyphosate a été <b>jugé non cancérigène</b> par les institutions nationales et européennes de santé publique et par d'autres institutions internationales, y compris la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR).</p> <p><b>Le rapport actuel du BfR destiné à l'UE porte quant à lui sur plus de 30 études épidémiologiques. Dans l'évaluation globale, il n'est pas apparu de corrélation certaine entre l'exposition au glyphosate et une augmentation du risque de lymphome non-hodgkinien ou d'autres types de cancers.</b></p> <p>Le Bundesinstitut für Risikobewertung (BfR / Institut fédéral allemand d'évaluation des risques) peine à comprendre pourquoi les experts du centre de recherche sur le cancer de l'OMS ont classé l'herbicide glyphosate comme « probablement cancérigène ».</p>	<p><a href="http://www.bfr.bund.de/de/start.html">http://www.bfr.bund.de/de/start.html</a></p> <p><a href="..\Glyphosat\Glyphost und Krebs\loest-glyphosat-krebs-aus(2).pdf">..\Glyphosat\Glyphost und Krebs\loest-glyphosat-krebs-aus(2).pdf</a></p> <p><a href="http://www.fruchtportal.de/news/artikel/013928/bfr-kann-neue-einstufung-von-glyphosat-nicht-nachvollziehen">http://www.fruchtportal.de/news/artikel/013928/bfr-kann-neue-einstufung-von-glyphosat-nicht-nachvollziehen</a></p>
4.5.2015	<p>Conjointement avec l'Alliance des organisations de consommateurs (FPC, FRC et ACSI), la FPC exige une interdiction du glyphosate (en particulier dans les jardins privés).</p>	<p><a href="http://www.frc.ch/articles/glyphosate-eradiquons-le-de-nos-jardins/">http://www.frc.ch/articles/glyphosate-eradiquons-le-de-nos-jardins/</a></p>
6.5.2015	<p>Interventions du groupe des Verts sur le glyphosate              → plus d'informations dans le tableau ci-dessous</p>	<p><a href="http://www.gruene.ch/gruene/fr/positions/economie/agriculture/communiqués/glyphosate.html">http://www.gruene.ch/gruene/fr/positions/economie/agriculture/communiqués/glyphosate.html</a></p>
19.5.2015	<p>Position de l'OFAG</p>	<p><a href="http://www.blw.admin.ch/aktuell/index.html?lang=fr">http://www.blw.admin.ch/aktuell/index.html?lang=fr</a></p>

## 8. Interventions politiques actuelles au sujet des produits phytosanitaires

Date	Intervention	Lien
6.5.2015	15.3427 – Interpellation (Munz Martina, PS) Homologation et effet des phytoprotecteurs, des synergistes et des coformulants contenus dans des pesticides tels que le glyphosate	<a href="http://www.parlament.ch/f/suche/Pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20153427">http://www.parlament.ch/f/suche/Pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20153427</a>
5.5.2015	15.3414 – Interpellation (Schelbert Louis, Verts) Procédure d’homologation des pesticides	<a href="http://www.parlament.ch/f/suche/Pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20153414">http://www.parlament.ch/f/suche/Pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20153414</a>
6.5.2015	15.3411 – Motion (groupe des Verts, Maya Graf) Suspension immédiate des ventes d’herbicides contenant du glyphosate	<a href="http://www.parlament.ch/f/suche/Pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20153411">http://www.parlament.ch/f/suche/Pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20153411</a>
6.5.2015	15.3452 – Postulat (groupe des Verts, Van Singer Christian) Reconsidérer la dangerosité du glyphosate et les autorisations dont il bénéficie	<a href="http://www.parlament.ch/f/suche/Pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20153452">http://www.parlament.ch/f/suche/Pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20153452</a>

## 9. Informations complémentaires

Le glyphosate dans les faits : <http://www.glyphosateeu.fr>

<http://fr.pflanzenschuetzer.ch/glyphosate-aucune-preuve-effets-nuisibles/>

[http://www.dlg.org/dlg-merkblatt\\_391.html](http://www.dlg.org/dlg-merkblatt_391.html) (en allemand)

[http://www.vol.be.ch/vol/fr/index/landwirtschaft/landwirtschaft/bodenschutz/foerderprogramm\\_bodenkantonbern.assetref/dam/documents/VOL/LANAT/fr/Landwirtschaft/Pflanzenschutz/LANAT\\_LW\\_PS\\_Merkblatt\\_Glyphosat\\_fr.pdf](http://www.vol.be.ch/vol/fr/index/landwirtschaft/landwirtschaft/bodenschutz/foerderprogramm_bodenkantonbern.assetref/dam/documents/VOL/LANAT/fr/Landwirtschaft/Pflanzenschutz/LANAT_LW_PS_Merkblatt_Glyphosat_fr.pdf)

\* \* \* \* \*

Brugg, le 17 juin 2015 | Christa Gerber | 150616\_Fakten zum Glyphosat\_2\_fr.docx